



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26 / 09 / 2023

Dossier complet le : 23 / 10 / 2023

N° d'enregistrement : 2023-0626

1 Intitulé du projet

Demande de défrichement préalable permettant la remise en valeur d'une exploitation agricole destinée à l'agro écologie.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 a	DÉFRICHEMENT SOUMIS A AUTORISATION (L.341-4 DU CODE FORESTIER). MÊME FRAGMENTÉE ENTRE 0,5 E T 25 HA SITUÉ SUR LA COMMUNE DU VAUCLIN. La demande est formulée pour une surface de 2ha 25a 72ca sur la propriété « DOMENN LANTIK ».

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non 4

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une zone boisée de 2ha 25a 72ca située sur une propriété agricole : « DOMENN LANTIK ». La propriété a une superficie totale de 14ha 42a 38ca. Elle est située au quartier Grand Boucan situé à la Montagne du Vauclin. Cette demande est formulée pour la création d'un' exploitation agro écologique et autonome.

4.2 Objectifs du projet

Doctorante et chercheuse en sociologie démographique à l'université des Antilles, issue d'une famille d'agriculteurs j'ai choisi de proposer à la Martinique un projet de thèse qui consiste à répliquer le modèle de la ferme SONGHAI située au Bénin sur tout le territoire. Le site de DOMENN LANTIK basé dans le sud de la Martinique au Vauclin sera le deuxième modèle de ferme avec le label songhai. La première réplification est en cours au Gros Morne. La ferme SONGHAI est le modèle le plus reconnu au monde en matière d'agro écologie et de système intégré. Elle est d'abord un centre de formation qui a pour axe principal de créer un vivier de ressources humaines africaines alignées sur ses réalités socio-économiques. J'y ai séjourné durant un mois et y ai suivi plusieurs formations. Grâce à mes actions, le concepteur de cette ferme est déjà venu par deux fois en Martinique pour éveiller la population à sa philosophie, à sa vision. Ma thèse consiste à démontrer que ce modèle correspond bien aux réponses à donner aux différentes problématiques de souveraineté alimentaire, de santé publique, de formation et d'éducation à l'agro écologie. Ce projet DOMENN LANTIK mené en lien avec la ville du Vauclin (partie prenante) se veut être un champ dédié au développement, à l'expérimentation et à la recherche. Il a aussi pour objectif d'être un support pour l'accompagnement de terrain de porteurs de projets agricoles, agro-alimentaires, environnementaux. Il réserve une place privilégiée à l'accueil de femmes en voie de reconversion dans le domaine agricole, de l'environnement. Ce projet a deux axes principaux : un volet de production agricole, un volet éducatif-formation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches entre janvier et mars 2024 avec un engin adapté. L'utilisation d'une servitude existante permettra l'accès à la zone à défricher depuis la D 18. Le projet va se cantonner à la zone agricole du PLU. Il va éviter l'espace boisé et classé ainsi que la zone ZNIEFF (voir plan de masse ci-joint). Seules des structures démontables en bambous (carbets, bungalows) y seront disposées pour permettre la remise en état du site si besoin. La mise en place de traces caillassées imperméabilisées avec voeries sera faite de manière concomitante au défrichement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation concernera le porteur de ce projet agricole avec la mise en place cultures et de ses productions prévues dans le plan d'action global de production de l'exploitation agricole (cf note d'expertise détaillée).

Réhabiliter une ancienne exploitation agricole et la valoriser dans le cadre d'un projet d'installation en agriculture et de reconversion professionnelle. L'agro écologie, l'agro foresterie, les cultures sous couverts forestier (vanille cacao, igname bwa), la polyculture élevage (dont l'apiculture) et l'agro tourisme sont les socles de productions de ce projet compte tenu des caractéristiques de ce domaine avec ses 9h 32a 16ca d'espaces boisés et classés (cf étude préalable ONF). La gestion partenariale des énergies renouvelables (énergie solaire, maîtrise des eaux de pluie, bio gaz) est un axe fort car la ferme doit être un lieu de démonstration. Pour l'accueil du public la mise à disposition de toilettes sèches est prévue.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Déclaration préalable kiosques et bungalows en mairie pour le permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface promise au défrichement	2ha 25a 72ca
Surface totale	14ha 42a 38ca
SAU dont espaces verts, friches	4ha
Espaces boisés et classés	9ha 32a 16ca

4.6 Localisation du projet

QUARTIER LA BOUCAN-Montagne du Vauclin- 97280 le Vauclin

Adresse et commune

d'implantation

Numéro Voie :

Lieu- : LA BOUCAN montagne du Vauclin

dit VAUCLIN

Localité

Code postal : 9 7 2 8 0 Cedex 0 x

97280 LE VAUCLIN

Coordonnées géographiques [1]

Long. : 6 0 ° 5 2 4 4 W Lat. : 1 4 ° 3 3 1 0 N

Long : 60 52 44 W

Lat : 14 33 10 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Vauclin approuvé le 29/01/2013

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée



Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
r Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Montagne du Vauclin : dite en partie en catégorie 2 non concernée par le projet présenté (cf plan de masse)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montagne du Vauclin
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Montagne du Vauclin
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Vauclin

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pnrm
--	--	--------------------------	------

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Martinique, parcelle O 249 classée totalement en zone rouge aléas glissement de terrain- Autorisations zone agricole
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPNR approuvé : arrêté préfectoral du 05/11/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne sait pas Demande analyse chlordecone déjà formulée. L'analyse se fera après le défrichement selon préconisations de la FREDON
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une rivière asséchée
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mais mis en place d'un système de récupération d'eau de pluie
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Déchets verts – bois et petits débardages
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est agro écologique

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'agro foresterie, l'élevage induisant la mise en place de hangars dédiés, de structures d'accueil de visiteurs en bambou pour l'agri tourisme, la sensibilisation et l'éducation à l'agro écologie. - L'utilisation de l'énergie solaire - La récupération des eaux pluviales - Toilettes sèches
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage d'une zone agricole boisée de 2ha 25a 72ca La zone naturelle sera évitée

Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPNR totalement en zone rouge autorisant les projets agricoles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics augmentés du fait des visiteurs
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation

	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agriculture, agro foresterie, cultures sous couvert forestier, élevage, agri tourisme
---	-------------------------------------	--------------------------	---

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui NON

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer

de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

DOMENN LANTIK a pour vocation de devenir ferme autonome pour se coller le plus que possible au modèle Songhai afin d'obtenir la labellisation. Dans ce cadre donc un plan d'action répondant à la philosophie et à la charte Songhai est en cours de rédaction. Ce dernier doit mettre en œuvre voire doit prévoir de compenser les dégâts environnementaux causés le cas échéant par le défrichement (station d'épuration autonome, plantations ciblées pour préserver la biodiversité, bio mimétisme, utilisation des déchets verts pour la fertilisation des sols.

7 Auto-évaluation (facultatif)



Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude préalable ONF	X <input type="checkbox"/>
4	Note d'expertise projet agricole	X <input type="checkbox"/>
7	Etude SAFER	X

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Nom

prénoms

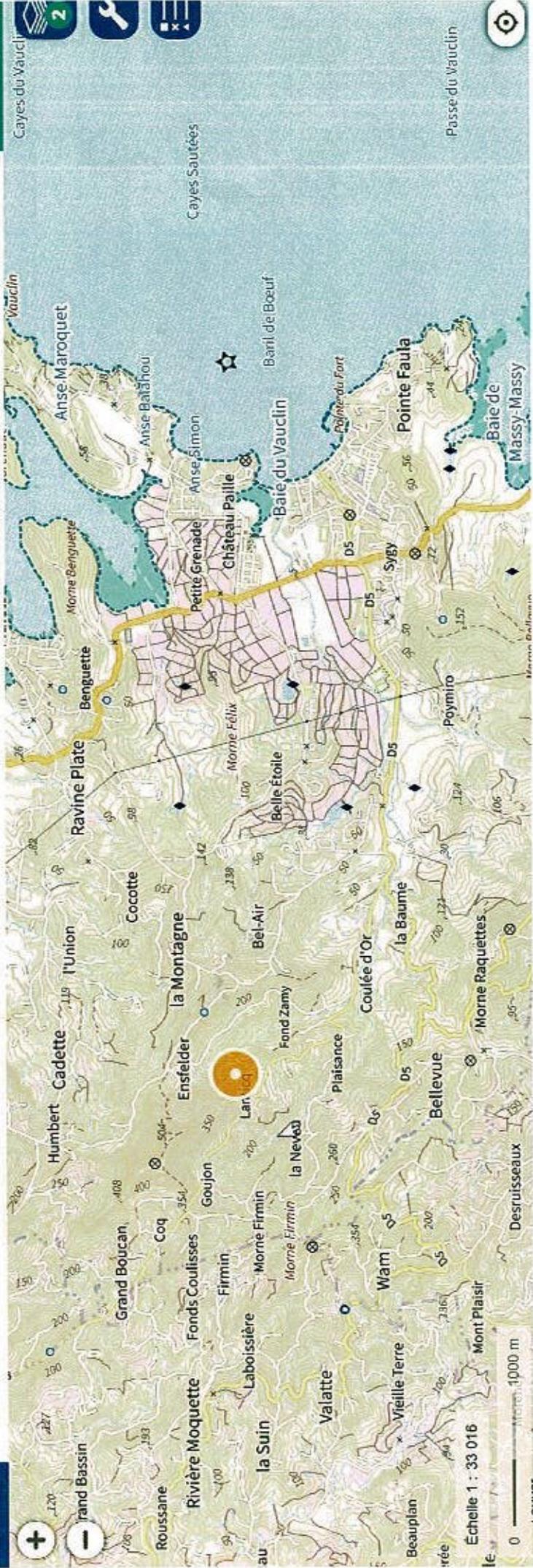
Qualité du signataire

Fait le 8 / 09 / 2023

Signature du demandeur

Monette MARIÉ-LOUISE

Monette MARIÉ-LOUISE





© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 60° 52' 44" W
Latitude : 14° 33' 10" N



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

géoportail

Chercher un lieu, une adresse, une donnée



CARTES



Plan IGN J+1



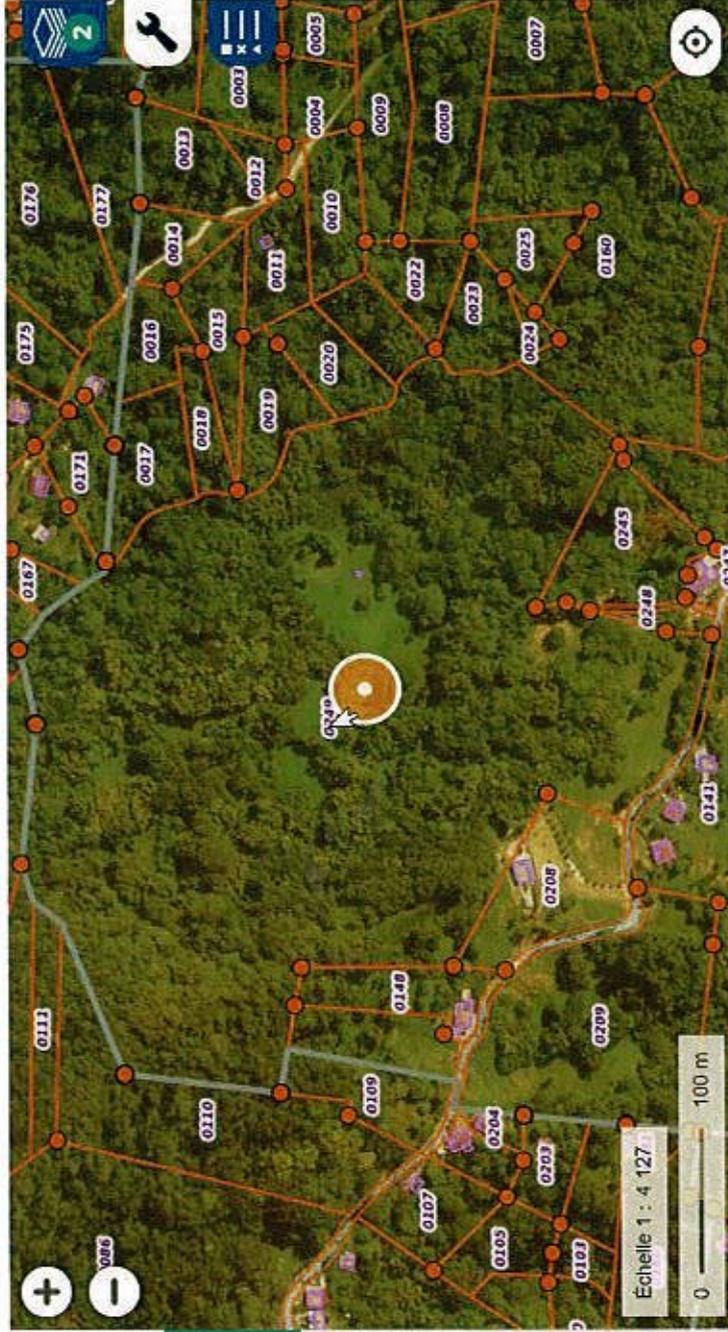
Limites administratives



Parcelles cadastrales



Carte topographique IGN



Données cartographiques : © IGN, DGFIP

AFFICHER DES COORDONNÉES

Latitude : 14 ° 33 ' 10.56 " N

Longitude : 60 ° 52 ' 46.61 " O

Altitude : 201.05 m

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE

Géographique

degrés sexagésimaux

QUADRILLAGE

Afficher

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : VAUCLIN (972).

Références de la parcelle 000 O 249

Référence cadastrale de la parcelle	000 O 249
Contenance cadastrale	144 238 mètres carrés
Adresse	VC DE GRAND BOUCAN 97280 VAUCLIN

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

photo 1
photo 2

Département :
MARTINIQUE

Commune :
VAUCLIN

Section : O
Feuille : 000 O 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 03/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : MART38UTM20

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Clumy SCHOELCHER
97261

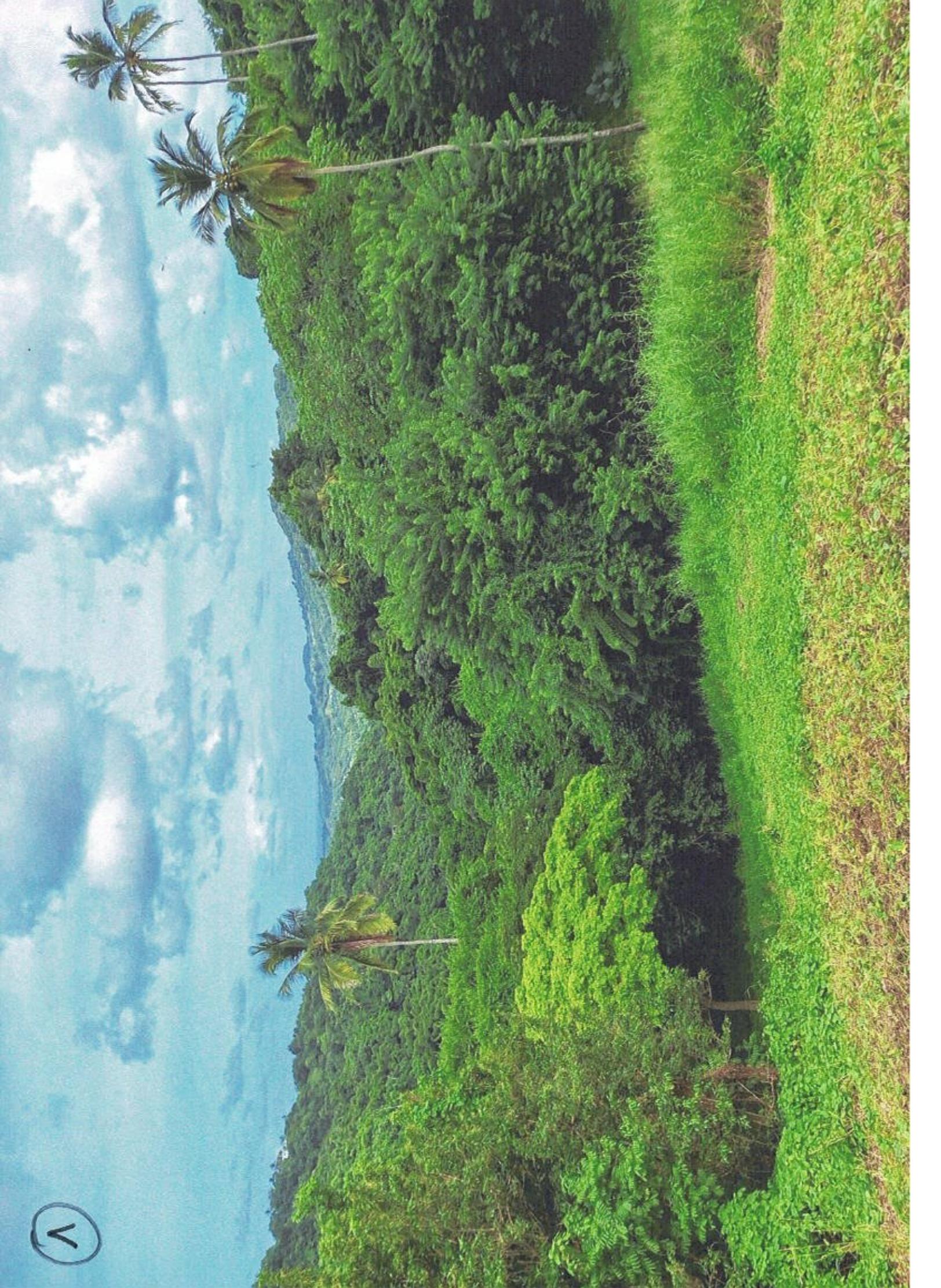
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadaastre.gouv.fr

©2022 Direction Générale des Finances Publiques





①



28



Cartographie interactive DEAL Martinique

Principales données localisées

Dans la légende, déplier les thèmes (☷), pour ensuite choisir l'information que vous souhaitez voir apparaître (☑). Vous pouvez gérer la transparence avec le curseur qui apparaît sous le titre de l'information. Certaines données ne sont visibles qu'à partir d'une certaine échelle (☞). Le thème 'Fond de plan' vous permet de choisir entre cartes et images aériennes. La majorité des données sont téléchargeables dans le bandeau supérieur de la carte. 📄

[Tutoriel téléchargement](#)

Localiser

Commune:

Section:

Parcelle:

Choisissez une échelle

Zones favorites

🏠 🗺️ 📄 📏 📐 📊 📋 📌 📍 📎 📏 📐 📊 📋 📌 📍 📎

Légende

- Urbanisme
- RNU
- PLU hors GPU
- PLU sur GPU
- Bruit
- Schéma d'Aménagement Régional
- Schéma de mise en valeur de la mer
- Gestionnaires et Partenaires
- Agence des 50 pas
- Conservatoire du littoral

Cartographie interactive DEAL Martinique

Principales données localisées

Dans la légende, déplier les thèmes (D), pour ensuite choisir l'information que vous souhaitez voir apparaître (A). Vous pouvez gérer la transparence avec le curseur qui apparaît sous le titre de l'information. Certaines données ne sont visibles qu'à partir d'une certaine échelle (W). Le thème 'Fond de plan' vous permet de choisir entre cartes et images aériennes. La majorité des données sont téléchargeables dans le bandeau supérieur de la carte. (T)

Localiser

Commune:

Section:

Parcelle:

Localiser Réinitialiser

Légende

- Inventaire des Haies
- ZNIEFF
 - Marine
 - Terrestre
- Habitats déterminants (REDOM)
 - REDOM
 - Chasse
 - Lots de Chasse
 - Lots de Chasse

Interromper les couches

ZNIEFF

Habitats déterminants (REDOM)

Tutoriel téléchargement

Choisissez une échelle

Zones favorisées

Information

2 résultats

ZNIEFF (1 résultat)

0013

Habitats déterminants (REDOM) (1 résultat)

Libellé	Donnée
Norm	Montagne du Vauclin
Type	Sempervirente saisonnière tropicale xérique
Source	Placette, ZNIEFF, Monument naturel
Ecologie	Sempervirente saisonnière tropicale d'horizon inférieur et de faciès xérique
Surface	338743

Echelle : 1/4.678

Position : 728442.67, 1609950.74

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/DEAL972_generale.map#



Cartographie interactive DEAL Martinique

Principales données localisées

Dans la légende, déplier les thèmes (▶), pour ensuite choisir l'information que vous souhaitez voir apparaître (☑). Vous pouvez gérer la transparence avec le curseur qui apparaît sous le titre de l'information. Certaines données ne sont visibles qu'à partir d'une certaine échelle (📏). Le thème 'Fond de plan' vous permet de choisir entre cartes et images aériennes. La majorité des données sont téléchargeables dans le bandeau supérieur de la carte. 📄

[Tutoriel téléchargement](#)

Localiser

Commune:

Section:

Parcelle:

Légende

- ▶ Urbanisme
 - RNU
 - PLU hors GPU
 - PLU sur GPU
 - Bruit
- ▶ Schéma d'Aménagement Régional
 - ▶ Zone de SAR
 - Autre espace naturel
 - Equipement futur
 - Equipement structurant
 - Espace à vocation agricole

Choisissez une échelle

Zones favorites

Echelle: 1/4.678



Cartographie interactive DEAL Martinique

Principales données localisées

Dans la légende, déplier les thèmes (D), pour ensuite choisir l'information que vous souhaitez voir apparaître (A). Vous pouvez gérer la transparence avec le curseur qui apparaît sous le titre de l'information. Certaines données ne sont visibles qu'à partir d'une certaine échelle (E). Le thème 'Fond de plan' vous permet de choisir entre cartes et images aériennes. La majorité des données sont téléchargeables dans le bandeau supérieur de la carte. (T)

Tutoriel téléchargement

Localiser

Commune: Le Vaudin

Section: 00

Parcelle: 249

Localiser Réinitialiser

Légende

- Espace à vocation ludique
- Espace à vocation ludique
- Mangrove, marais, zones h
- Retenue d'eau
- Zone d'activités
- Zone d'activités future
- Zone d'urbanisation
- Zone d'urbanisation dense
- Zone d'urbanisation future
- Protections fortes du SAR
- Protections fortes du SAR

Schéma de mise en valeur de la mer

Choisissez une échelle

Zones favorites

Échelle: 1/4.678

WGS84 / UTM 20 Nord

Position: 728717.44, 1610000.25



Cartographie interactive DEAL Martinique

Principales données localisées

Dans la légende, déplier les thèmes (▶), pour ensuite choisir l'information que vous souhaitez voir apparaître (👁️). Vous pouvez gérer la transparence avec le curseur qui apparaît sous le titre de l'information. Certaines données ne sont visibles qu'à partir d'une certaine échelle (📏). Le thème 'Fond de plan' vous permet de choisir entre cartes et images aériennes. La majorité des données sont téléchargeables dans le bandeau supérieur de la carte. 📄

[Tutoriel téléchargement](#)

The screenshot displays the interactive cartography interface for the DEAL Martinique. The main map area shows a satellite view of a rural landscape with a cadastral overlay. The interface includes a top toolbar with navigation and tool icons, a search bar, and a 'Zones favorites' dropdown. On the left, a 'Localiser' panel allows filtering by Commune (Le Vauclin), Section (00), and Parcelle (249). A 'Légende' panel on the right lists data layers: INAO (checked), ONF, PNRM, Administratif, Fonds de plan (checked), Scan25_V2 (checked), Scan25_V2, Parcelles du cadastre (2022) (checked), and Parcelles IGN (flux) (checked). The bottom status bar shows the scale (1/4.678) and coordinates (WGS84 / UTM 20 Nord, Position: 728118,38 ; 1610115,35).



Cartographie interactive DEAL Martinique

Principales données localisées

Dans la légende, déplier les thèmes (D), pour ensuite choisir l'information que vous souhaitez voir apparaître (A). Vous pouvez gérer la transparence avec le curseur qui apparaît sous le titre de l'information. Certaines données ne sont visibles qu'à partir d'une certaine échelle (S). Le thème 'Fond de plan' vous permet de choisir entre cartes et images aériennes. La majorité des données sont téléchargeables dans le bandeau supérieur de la carte. (T)

Tutoriel téléchargement

Choisissez une échelle

Interroger les couches X

Localiser

Commune: Le Vauclin

Section: 00

Parcelle: 249

Localiser Réinitialiser

Légende

- Inventaire des Haies
- ZNIEFF
- Marine
- Terrestre
- Habitats déterminants (REDOM)
- REDOM
- Chasse
- Lots de Chasse
- Lots de Chasse

Information

2 résultats

ZNIEFF (1 résultat)

ZNIEFF 0013

Libellé	Donnée
AREA	676616.706000
NUMERO	0013
SUPERFICIE	68
VALIDATION	OUI
NOM	Montagne du Vauclin
MISEAJOUR	08/2001
Type/Znief	Terrestre
Categorie	2

Echelle : 1/4.678

Position : 728041.65, 1609970.54

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/DEAL972_generale.map#

Parcelle 00 0249

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

[Afficher la page territoire](#)

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LE VAUCLIN, dont la dernière procédure a été approuvée le 29/01/2013.

 Zone classée A2, Zone agricole de moins forte potentialité agricole

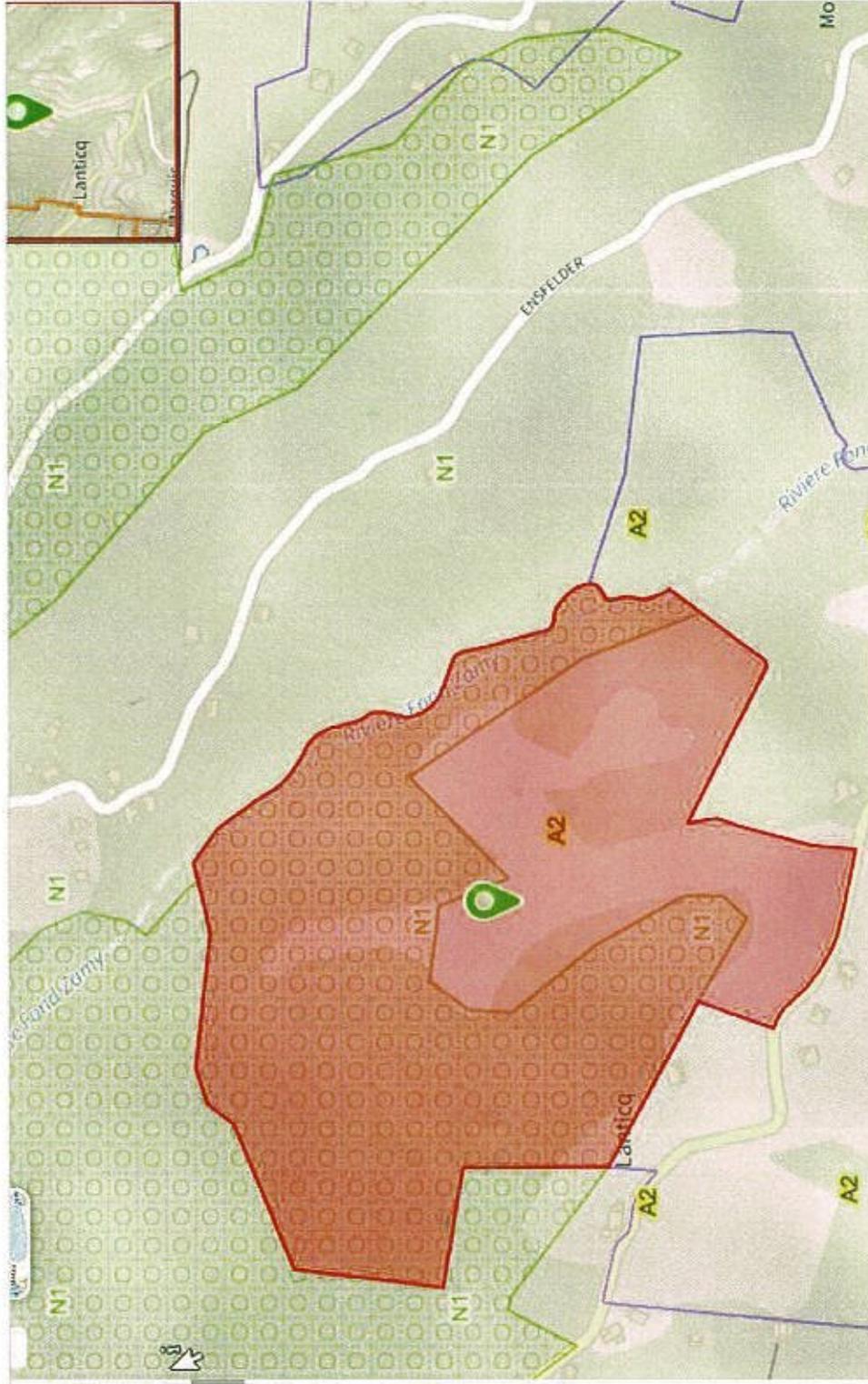
 Ensemble des pièces écrites >

 Téléchargez l'archive complète

 Plus d'informations

 Documents antérieurs

Certaines informations font l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées ici. Voir FAQ



FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Le Vauclin - Section 00 - Parcelle 0249



VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

-  Parcelle classée N1, Zone naturelle à protection forte
-  Parcelle classée A2, Zone agricole de moins forte potentialité agricole

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Traitement environnemental et paysager

-  Espace boisé classé
Espace boisé classé (R 123-11a)

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

-  Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention des risques miniers (PPRM) (PM1)

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

-  SCOT DE LA CAESM

NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable

Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Le Vauclin**
Parcelle **O249**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 05/11/2013

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage réglementaire	Aléas			
	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain	Liquéfaction
Pas de construction autorisée sauf exceptions précisées au règlement	Faïlle	Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
	Tsunami	Houle	Volcanisme	

Aléa Inondation		Aléa Séisme	
 Légende : ■ Moyen spécifique ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Aléa Diminué ■ Aléa Augmenté	 Légende : ■ Fort	 Légende : ■ Faible à nul ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Non étudié	 Légende : ■ Nul à faible ■ Moyen ■ Fort
Aléa Mouvement de terrain		Aléa Liquéfaction	
 Légende : □ Non active □ Supposée Active □ Reconnue Active	 Légende : □ Fort □ Majeur	 Légende : □ Moyen □ Fort	 Légende : □ Moyen □ Fort
Aléa Faïlle		Aléa Érosion	
 Légende : □ Moyen □ Fort	 Légende : □ Moyen □ Fort		
Aléa Submersion décennale		Aléa Submersion centennale	
 Légende : □ Moyen □ Fort	 Légende : □ Moyen □ Fort		

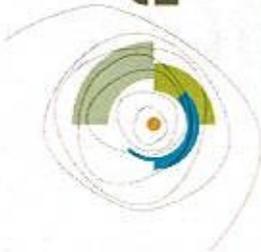
Aléa Tsunami		Aléa Houle	
⊙	Légende :  Fort	⊙	Légende :  Fort  Moyen
Aléa Volcanisme			
⊙	Légende :  Fort		



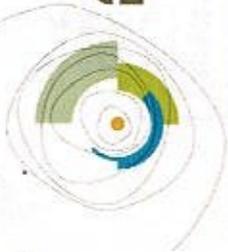
Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)

Document imprimé le 03/10/2023



CATÉGORIE 6 - Les clôtures et les stockages de véhicules	
Le déplacement de clôture ou leur reconstruction	Autorisé
<p>Sous réserve qu'elles soient adaptées au risque et qu'elles ne l'aggravent pas.</p>	
Stockages de véhicules :	
La réhabilitation de places de stationnement de type privé ou public en surface	Autorisé
<p>Étude géotechnique et hydrogéologique préalable à toute nouvelle construction, spécifiant les modalités de terrassement, de soutènements de talus, de la construction du bâti et du drainage des parcelles concernées par le projet. L'étude géotechnique de sol confiée à un bureau d'étude spécialisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> * devra préciser les caractéristiques mécaniques et la nature du terrain d'emprise du projet, de manière à préciser les contraintes à respecter, d'une part pour garantir la sécurité du projet vis à vis de l'instabilité des terrains, d'autre part pour éviter toute conséquence défavorable du projet sur le terrain environnant. * devra favoriser les stationnements végétalisés. 	
PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES POUR LES BATIMENTS ET AMENAGEMENTS FUTURS	
CATÉGORIE 1 - Les constructions à usage d'habitation et autres que celles visées ci-après (catégories 2 à 6)	
Les constructions nouvelles à usage d'habitation ou à usage d'activité et/ou recevant du public	Interdit
Les bâtiments ouverts démontables de type ajoupa	Autorisé
<p>Sous réserve de ne pas permettre l'utilisation de matériaux type béton ou parpaings, sous réserve d'une surface au sol inférieure à 100 m², sous réserve de ne pas permettre la fonction d'hébergement.</p>	
CATÉGORIE 2 - Les constructions à usage strictement agricole ou liées à la pêche (sauf les installations classées) et sous réserve de ne pas nécessiter une autorisation de défrichement	
Bâtiments d'exploitation agricole sans fonction d'hébergement et serres	Autorisé
Les bâtiments ouverts démontables de type ajoupa destinés à l'activité touristique ou liés à l'usage de la mer	Autorisé
<p>Sous réserve d'une étude géotechnique adaptée à l'infrastructure (le géotechnicien pourra se limiter aux constats strictement nécessaires pour formuler son avis) et du respect des préconisations.</p> <p>Sous réserve de ne pas permettre l'utilisation de matériaux type béton ou parpaings, sous réserve d'une surface au sol inférieure à 100 m², sous réserve de ne pas permettre la fonction d'hébergement et sous réserve de ne pas aggraver le risque et de ne pas en provoquer de nouveau.</p>	



CATÉGORIE 2 - Les constructions à usage strictement agricole ou liées à la pêche (sauf les installations classées) et sous réserve de ne pas nécessiter une autorisation de défrichement		
Les infrastructures directement liées à l'activité halieutique (appontements, digues, cabanes)	Autorisé	Sous réserve de ne pas aggraver le risque et de ne pas en provoquer de nouveau.
Plantations :		
CATÉGORIE 3 - Les constructions à caractère vulnérable : installations classées, écoles, hôpitaux, ERP de catégorie 1 à 3, maisons de retraite, crèches, centres de vacances, centres pour handicapés, bâtiment de catégorie d'importance IV		
Installations classées :		
Les installations nouvelles autres que celle citées ci-après	Interdit	
Installations classées de type agricole	Autorisé	<p>Sous réserve de ne pas aggraver significativement les risques ni d'en provoquer de nouveau. Étude géotechnique et hydrogéologique préalable à toute nouvelle construction, spécifiant les modalités de terrassement, de soutènements de talus, de la construction du bâti et du drainage des parcelles concernées par le projet. L'étude géotechnique de sol confiée à un bureau d'étude spécialisé devra préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les caractéristiques mécaniques et la nature du terrain d'emprise du projet, de manière à préciser les contraintes à respecter, d'une part pour garantir la sécurité du projet vis à vis de l'instabilité des terrains, d'autre part pour éviter toute conséquence défavorable du projet sur le terrain environnant; * les pentes des talus et de fouille en provisoire et en définitif à respecter pour garantir une bonne stabilité. <p>Étude d'impact et de vibration nécessaire pour ne pas aggraver le risque à proximité de l'exploitation : l'utilisation d'explosifs type dynamite ou autre peut être un facteur déclenchant de mouvements de terrain. Ici, il faut donc s'assurer qu'aucun bâti existant n'est directement menacé.</p>
Carrières nouvelles	Autorisé	
Stations d'épuration nouvelles	Autorisé	Étude géotechnique et hydrogéologique préalable à toute nouvelle construction, spécifiant les modalités de terrassement, de soutènements de talus, de la construction du bâti et du drainage des parcelles concernées par le projet. L'étude géotechnique de sol confiée à un bureau d'étude spécialisé devra préciser :



<p>CATÉGORIE 3 - Les constructions à caractère vulnérable : installations classées, écoles, hôpitaux, ERP de catégorie 1 à 3, maisons de retraite, crèches, centres de vacances, centres pour handicapés, bâtiment de catégorie d'importance IV</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> * les caractéristiques mécaniques et la nature du terrain d'emprise du projet, de manière à préciser les contraintes à respecter, d'une part pour garantir la sécurité du projet vis à vis de l'instabilité des terrains, d'autre part pour éviter toute conséquence défavorable du projet sur le terrain environnant; * les pentes des talus et de fouille en provisoire et en définitif à respecter pour garantir une bonne stabilité.
<p>Constructions à caractère vulnérable humain :</p>	
Les constructions nouvelles	Interdit
<p>CATÉGORIE 4 - Les infrastructures publiques</p>	
Les travaux d'infrastructure publique (voirie, réseaux divers...), les captages d'eau, Les constructions strictement nécessaires au fonctionnement des services publics et qui ne sauraient être implantées en d'autres lieux : pylônes, postes de transformation, stations de pompage, postes de relèvement...	Autorisé
<p>Étude géotechnique et hydrogéologique préalable à toute nouvelle construction, spécifiant les modalités de terrassement, de soutènements de talus, de la construction du bâti et du drainage des parcelles concernées par le projet. L'étude géotechnique de sol confiée à un bureau d'étude spécialisé devra préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les caractéristiques mécaniques et la nature du terrain d'emprise du projet, de manière à préciser les contraintes à respecter, d'une part pour garantir la sécurité du projet vis à vis de l'instabilité des terrains, d'autre part pour éviter toute conséquence défavorable du projet sur le terrain environnant. * les pentes des talus et de fouille en provisoire et en définitif à respecter pour garantir une bonne stabilité. 	
<p>CATÉGORIE 5 - Les activités touristiques et de loisir</p>	
Les bâtiments ouverts démontables de type ajoupa destinés à l'activité touristique ou liés à l'usage de la mer	Autorisé
<p>Sous réserve de ne pas permettre l'utilisation de matériaux type béton ou parpaings, sous réserve d'une surface au sol inférieure à 100 m², sous réserve de ne pas permettre la fonction d'hébergement et sous réserve de ne pas aggraver le risque et de ne pas en provoquer de nouveau.</p>	
<p>Espaces de plein air :</p>	
Les aménagements d'espaces de plein air (espaces verts, équipements sportifs ouverts ...)	Autorisé
<p>Sous réserve que les constructions soient limitées aux locaux sanitaires et techniques indispensables à l'activité prévue et de ne pas aggraver le risque.</p>	

CATÉGORIE 5 - Les activités touristiques et de loisir	
Campings :	
La création de campings	Interdit
CATÉGORIE 6 - Les clôtures et les stockages de véhicules	
La mise en place de nouvelles clôtures	Autorisé
Stockages de véhicules :	
Les aménagements de places de stationnement de type privé ou public en surface	Autorisé
Les autres types de stockage de véhicules	Interdit
<p>Sous réserve qu'elles soient adaptées au risque et qu'elles ne l'aggravent pas.</p> <p>Étude géotechnique et hydrogéologique préalable à toute nouvelle construction, spécifiant les modalités de terrassement, de soutènements de talus, de la construction du bâti et du drainage des parcelles concernées par le projet. L'étude géotechnique de sol confiée à un bureau d'étude spécialisé devra préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> les caractéristiques mécaniques et la nature du terrain d'emprise du projet, de manière à préciser les contraintes à respecter, d'une part pour garantir la sécurité du projet vis à vis de l'instabilité des terrains, d'autre part pour éviter toute conséquence défavorable du projet sur le terrain environnant. Favoriser les stationnements végétalisés. 	

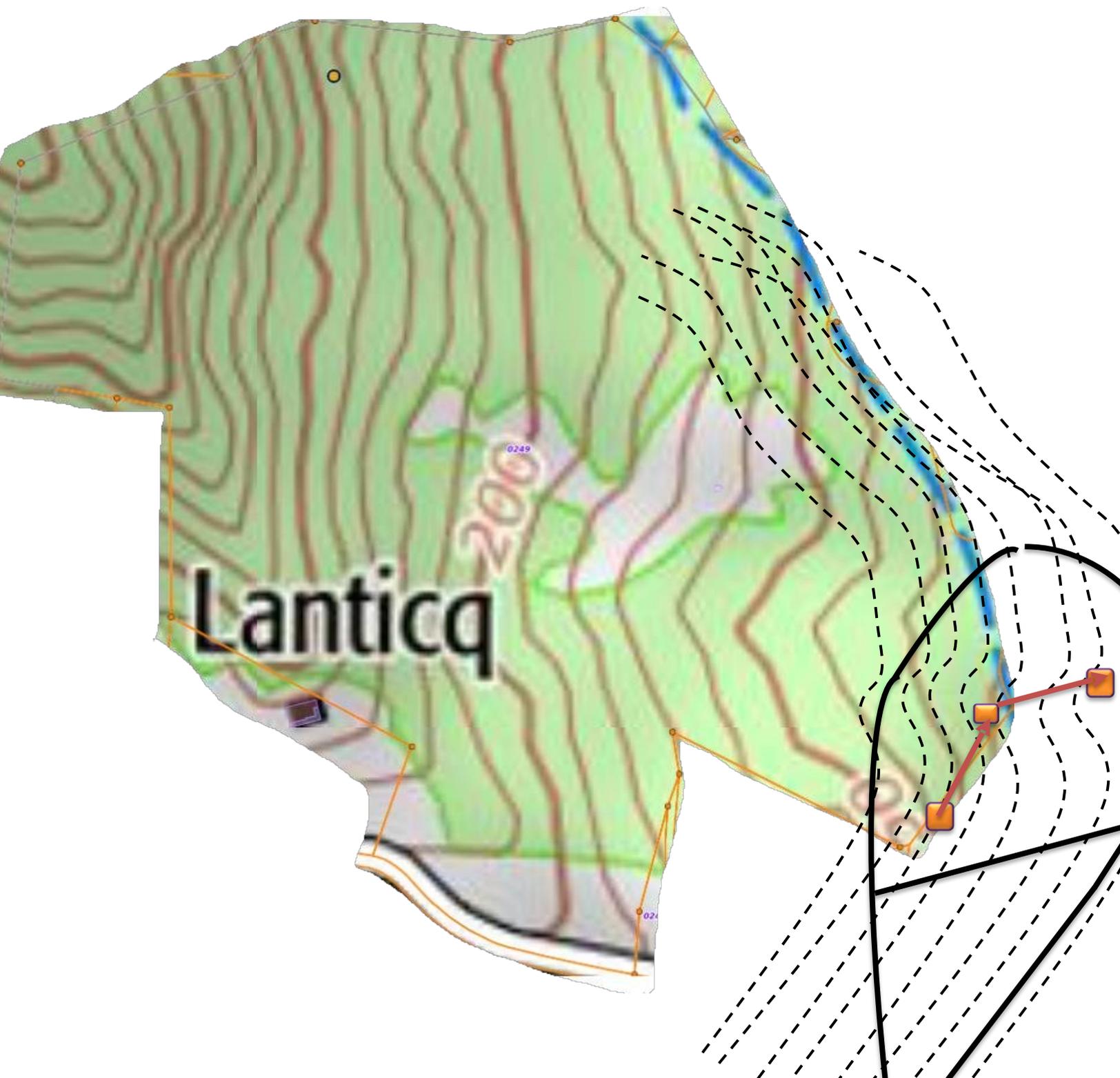
LEGENDE :


Lignes de plantation


chemin d'exploitation


Bâtisse en bambou

 Distance entre structures
bambous 30mètres linéaires



DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
Pôle des Affaires Forestières de l'État
78 route de Moutte. BP. 578
97207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

97280 LE VAUCLIN

Étude préalable des boisements

Fort de France, le 21/07/2023

Réf : JCL/MA/VP_n°23_147/23_357

Madame,

Surface totale expertisée :

14ha 42a 38ca

Dont

Surface NON BOISÉE

(en jaune):

1ha 09a 33ca

Surface DISPENSÉE

d'autorisation de
défrichement

(en jaune rayée en vert):

1ha 75a 17ca

Surface BOISÉE

(en orange):

2ha 25a 72ca

Surface en ESPACE BOISÉ

CLASSÉ

(hachurage rouge):

9ha 32a 16ca

Suite à l'étude effectuée par nos services, parcelle cadastrée O 249, sise sur la commune du VAUCLIN au lieu-dit « Grand Boucan-Plaisance » et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater la répartition des surfaces ci-contre. Chacune d'elle donne lieu à une réglementation spécifique :

- **Surfaces non boisées** : parties de terrain n'entrent pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

- **Surfaces dispensées** : parties de terrain sont exemptées de l'autorisation de défrichement prévue par l'article L. 341-3 du Code Forestier. En l'occurrence, la surface concernée est couverte par un peuplement forestier depuis moins de trente ans.

- **Surfaces boisées** : parties de terrain soumises à l'autorisation préalable de défrichement prévue à l'article L 341-3 du Code Forestier. Dossier de demande d'autorisation de défrichement en PJ à déposer à l'adresse suivante :

**DAAF de Martinique
Service Agriculture et Forêt
Jardin Desclieux ; BP642
97262 FORT DE FRANCE cedex**

- **Surfaces en EBC à conserver ou à créer** : Aucune demande d'autorisation de défrichement ne peut être déposée concernant ces parties de terrain. Conformément aux articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme votre terrain a une vocation forestière et ne peut supporter aucune autre utilisation.

Ce document est valable pour une durée de cinq (5) ans. Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas sur cette propriété.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Directeur Territorial de
l'Office National des Forêts

Jean-Christophe LEFEUVRE

Visite préalable

MONETTE Marie-Louise ; Dossier VP n°147/23 ;
LE VAUCLIN ; Grand Boucan-Plaisance ; Parcelle O 249

Parcelle cadastrale 2023

Étude des boisements :

Boisé : Surface soumise à autorisation de défrichement

CNB : Surface non soumise à autorisation

Dispense d'autorisation de défrichement

EBC

